

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Médecin au sein du Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap

1 poste vacant

CDI

À temps plein ou temps partiel (au minimum à mi-temps)

Contenu de la fonction

Iriscare a besoin de vous !

Votre job :

1. En tant que **médecin évaluateur** : analyser les dossiers introduits par les citoyens bruxellois en vue d'une reconnaissance éventuelle de leur handicap et ce, au regard de sa discipline, à savoir la médecine:
 - soit, pour les enfants jusqu'à 21 ans, en évaluant les séquelles physiques ou mentales du handicap, ainsi que leurs conséquences sur la vie quotidienne de l'enfant et de sa famille;
 - soit, pour les adultes à partir de 65 ans, en évaluant l'impact du handicap sur la faculté à exercer des activités quotidiennes.

Exemples de tâches :

- prendre des décisions sur le mode d'évaluation (sur base de pièces justificatives, suite à une convocation, ou au domicile du demandeur lorsque les conditions de santé de ce dernier l'exigent);
- identifier les dossiers prioritaires;
- répartir les dossiers entre collaborateurs;
- évaluer (sur base de pièces justificatives ou après convocation) les dossiers préparés par l'équipe des assistants du Centre;
- organiser et/ou participer aux concertations relatives aux dossiers partagés;
- veiller à l'intégrité et à la standardisation des conclusions de l'évaluation, entre autres sur base de "guidelines" prédéfinis;
- réviser les dossiers suite à la survenue d'éléments neufs ou au terme de la période initiale de reconnaissance;
- reprendre éventuellement l'instruction des dossiers et la responsabilité de la décision médicale finale;
- se concerter avec le médecin traitant pour l'analyse des demandes de leurs patients ayant introduit un dossier;
- informer les demandeurs et les médecins au sujet des procédures en vigueur;
- gérer les dossiers en procédure de recours en collaboration avec les collègues psychologues et logopèdes thérapeutes de développement.

2. En tant que **médecin membre de l'équipe du Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap**: adopter une attitude solidaire et contribuer à un esprit de groupe positif.

Exemples de tâches:

- participer aux réunions relatives au fonctionnement du service;
- créer une atmosphère positive au sein du service;
- veiller à une bonne communication avec les collègues de l'équipe afin de promouvoir la coopération au sein du service;
- former et effectuer le suivi des nouveaux collaborateurs (de niveaux B, C et D);
- collaborer avec tous les partenaires externes compétents en matière d'évaluation de l'autonomie et du handicap.

3. En tant que **gestionnaire de connaissances**: suivre les développements en matière (d'évaluation) médicale et multidisciplinaire, dans sa discipline (la médecine), y compris sur le plan législatif afin de rester continuellement informé des modifications en matière de réglementation, et partager ses connaissances afin de fournir des avis toujours conformes à la réalité et à l'actualité du moment.

Exemples de tâches :

- partager ces développements avec les membres de l'équipe;
- suivre des formations pertinentes dans le domaine médical;
- participer à des colloques, séminaires, etc. dans le domaine médical et de l'évaluation de l'autonomie et du handicap.

4. En tant que **conseiller**: donner des recommandations et des avis aux responsables hiérarchiques conformément à la réglementation en vigueur relative au domaine médical.

Exemples de tâches :

- participer à l'implémentation des améliorations qui sont proposées;
- faire soi-même des propositions d'amélioration;
- participer à l'évaluation des résultats obtenus;
- rédiger des procédures relatives à l'évaluation médicale en vue de standardiser les conclusions de l'évaluation dans sa discipline;
- rédiger les guidelines afin de standardiser les prises de décision.

Plus d'infos sur la fonction? N'hésitez surtout pas à contacter :

Elvis Katuala - Médecin

Tel : 02/435 62 29

Salaire et avantages

Salaire minimum sans expérience: 50.883,38 EUR brut annuel indexé. Une prime annuelle forfaitaire de 6.595,75 EUR est également octroyée. Une expérience utile dans le secteur public et jusqu'à dix ans d'expérience dans le secteur privé (ou en tant qu'indépendant) peuvent être pris en compte, sous réserve de la fourniture de pièces justificatives. Le médecin bénéficie d'une carrière plane avec une augmentation d'échelle de traitement tous les six ans : A111 - A112 - A113.

Avantages :

- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- sécurité de l'emploi
- 35 jours de congés annuels et 5 flexijours par an (à temps plein)
- télétravail

- assurance hospitalisation (conjoint et enfants y compris)
- chèque-repas d'une valeur faciale de 8 EUR par jour presté
- prime de fin d'année
- pécule de vacances
- possibilités de suivre des formations durant les heures de travail
- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun : proximité des métros Trône et Maelbeek et de la gare de Bruxelles-Luxembourg
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- accès à un service social

Informations relatives à Iriscare

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire qui est responsable de la gestion d'une série de **compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat**. Depuis le 1er janvier 2019, Iriscare est le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour tout ce qui concerne la **protection sociale en Région bruxelloise**.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- Gestion de la politique et du financement du secteur de la santé à Bruxelles;
- Gestion de la politique et du financement en matière d'aide à la personne et, particulièrement, d'aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap;
- Pilotage et financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises;
- Chapeautage de la caisse d'allocations familiales Famiris;
- Vérification des signalements des milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires non autorisés et délivrance des autorisations;
- Subventionnement, agrément et suivi des centres de planning familial bruxellois bicommunautaires;
- Soutien dans le cadre de la crise COVID;
- Détermination, sur base de différents critères, du degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également des implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

L'emploi vacant se situe dans le **service Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap** il est composé de 13 collaborateurs.

Le **Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap** a pour objectif de déterminer sur base de différents critères le degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également les implications au niveau social, médical ou psychologique de ceux-ci. Le résultat de cette évaluation est ensuite remis aux organismes bruxellois d'allocations familiales (dans le cadre des allocations familiales majorées) ou au service d'Iriscare en charge de l'APA (allocation pour l'aide aux personnes âgées). En fonction de ces informations, l'organisme qui octroie ces aides pourra alors déterminer le montant de l'allocation que la personne peut percevoir.

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Profil recherché

Nous recherchons :

1 collaborateur détenteur d'un diplôme master/licence en médecine.

La copie du diplôme ainsi que l'éventuelle équivalence de diplôme étranger doivent être transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

Autres **compétences/connaissances** :

Expérience requise : au moins deux années en tant que médecin praticien.

Une spécialisation en médecine d'expertise et des assurances et/ou en (neuro)pédiatrie, en gériatrie ou en psychiatrie est un **atout**.

La connaissance du néerlandais est un **atout**.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées dans le cadre de cette sélection.

Comment postuler?

Votre lettre de motivation personnalisée et votre CV (+ copie du diplôme et équivalence éventuelle) doivent être envoyés pour le 5 septembre 2022 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante :

Direction RH & Adminal

E-mail: vorming-formation.hrm@iriscare.brussels

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes, sur base de la méthode STAR. Il vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction (compétences génériques), ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité.

L'épreuve de sélection sera organisée en présentiel, à Iriscare, au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.